

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juillet 2023

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL 2023 DE
LA VILLE DES
LILAS.

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES :

Lionel PRIMAULT par Martin DOUXAMI, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Sonia Angel par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Sander CISINSKI, Mathias GOLDBERG par Patrick CARROUER, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG

SECRETAIRE : Arnold BAC

CONSEIL MUNICIPAL 5 JUILLET 2023

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL 2023 DE LA VILLE DES LILAS.

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU l'article L.2312-1 à 4 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.1612-1 à 8 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur au 1^{er} janvier 2023,

VU le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Ville des Lilas,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Approuve les propositions de la décision modificative n°1 du budget principal 2023 de la Ville des Lilas, dans les conditions d'équilibre suivantes :

Recettes de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
013	Atténuations de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes	
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	-
75	Autres produits de gestion courante	
Total des recettes de gestion courante		-
76	Produits financiers	-
77	Produits exceptionnels	-
78	Reprises provisions semi budgétaires	
Total des recettes réelles de fonctionnement		-
042	Opérat° d'ordre entre sections	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		-
R002		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		-

Recettes d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
13	Subventions d'investissement reçues	270 151,03
Total des recettes d'équipement		270 151,03
10	Dotations, fonds divers et réserves	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	
Total des recettes financières		-
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des recettes réelles d'investissement		270 151,03
021	Virement de la section de fonctionnement	
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
TOTAL		270 151,03
R001		
RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		270 151,03

Dépenses de Fonctionnement		
Chap.	Libellé	DM1
011	Charges à caractère général	-
012	Charges de personnel, frais assimilés	
014	Atténuations de produits	
65	Autres charges de gestion courante	-
Total des dépenses de gestion courante		-
66	Charges Financières	
67	Charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement		-
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérat° d'ordre entre sections	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		-
TOTAL		-
RAR		
Total des dépenses de fonctionnement cumulées		-

Dépenses d'Investissement		
Chap.	Libellé	DM1
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'investissement versées	- 70 000,00
21	Immobilisations corporelles	
Total des opérations d'équipement		333 950,79
Total des dépenses d'équipement		263 950,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 200,24
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
020	Dépenses imprévues	
27	Autres Immobilisations financières	
Total des dépenses financières		6 200,24
45	Total des opérations pour compte de tiers	
Total des dépenses réelles d'investissement		270 151,03
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sections	
041	Opérat° patrimoniales	
Total des recettes d'ordre d'investissement		-
TOTAL		270 151,03
R001		
RAR		
Total des recettes de fonctionnement cumulées		270 151,03

Délibération votée par 31 voix en faveur, 0 voix contre et 2 abstentions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20230705-D78-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2023

Le Maire des Lilas

Lionel BENHAROUS



Le secrétaire de Séance

Arnold BAC

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

12 JUL. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.